

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article2191>



Accès aux soins : Non à la loi Valletoux

- Actualité Evènements-Soutiens - Actualité -



Date de mise en ligne : jeudi 16 novembre 2023

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Accès aux soins : avec la proposition de loi Valletoux, on accouche d'une souris.

Pendant que le gouvernement condamne le système public de santé en utilisant le 49.3 pour faire adopter un projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) d'étranglement financier, la proposition de loi de F. Valletoux continue sa navette parlementaire.

Dans ce texte, F. Valletoux, ancien président de la Fédération Hospitalière de France, devenu député du groupe Horizon, appartenant à la majorité présidentielle, prétend viser à améliorer l'accès aux soins avec des mesures cosmétiques. De passage au Sénat, cette proposition de loi a encore perdu un peu plus de signification, alors même que de pratiquement tous les bords parlementaires montait une exigence : une grande loi pour l'accès aux soins venant du gouvernement.

La question fondamentale d'augmenter le nombre de professionnels en formation n'est pas à l'ordre du jour : donner des moyens aux universités pour leur permettre de doubler le nombre des étudiants en médecine en formation et mettre fin à la sélection par Parcoursup aggravant encore les abandons en cours d'études dans les IFSI sont pourtant des urgences.

Comme l'avait fait l'Assemblée Nationale, le Sénat a également refusé de voter un amendement limitant l'installation d'un nouveau médecin en zones surdotées à la condition de la cessation d'activité d'un autre médecin dans le même territoire. Alors que près de 90% de notre pays est classé en zones sous-dotées, cela ne serait qu'une très légère entorse à la liberté d'installation et répondrait à l'exigence populaire.

Le Sénat a supprimé les dispositions votées à l'Assemblée Nationale qui entendaient rétablir la participation obligatoire des professionnels à la permanence des soins : la répartition de la pénibilité est pourtant une question de bon sens !

En donnant des gages aux syndicats médicaux les plus conservateurs, la majorité sénatoriale de droite ne fait qu'opposer les médecins à la population, sans égard pour toutes celles et ceux freinés pour accéder aux soins, sans considération pour l'aggravation de la situation sanitaire de la France avec des indicateurs de progression de la mortalité inquiétants, sans réponse au malaise des professionnels de santé.

La Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité rappelle les principaux points de son plan d'urgence pour la démographie des professionnels de santé : les garder, en former et mieux les répartir. Elle considère qu'il y a urgence à créer un véritable service public de soins de premiers recours autour des centres de santé et à redonner à l'hôpital public toute sa place dans l'organisation des soins pour garantir qualité, sécurité et proximité des soins. Elle appelle à multiplier les initiatives de signature de la pétition pour que le PLFSS réponde aux besoins de la population jusqu'au débat au Sénat et à la journée de mobilisation pour la santé du 16 novembre.

Coordination des centres de défense des Hôpitaux et maternités de proximité

1 rue Jean Moulin 70200 LURE